

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00052

Numéro SIREN : 785 453 150

Nom ou dénomination : AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 1778

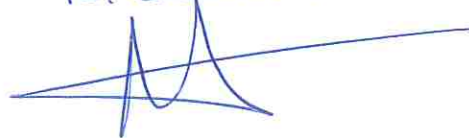
COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Comptes certifiés conformes à
l'original par le Président
R. Gauthier

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a small flourish.

Bilan Actif

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES (SGI)

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 31/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	283 690	186 232	97 458	144 238
Fonds commercial	7 622		7 622	7 622
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	291 312	186 232	105 081	151 861
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 436 787		2 436 787	2 436 787
Constructions	4 220 575	2 628 736	1 591 839	1 528 652
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 416 509	8 911 890	1 504 619	2 362 635
Autres immobilisations corporelles	375 950	309 144	66 806	77 719
Immobilisations en cours	1 494 068		1 494 068	957 053
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 943 889	11 849 770	7 094 119	7 362 846
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	203 185		203 185	203 185
Autres immobilisations financières	449		449	449
TOTAL immobilisations financières :	203 634		203 634	203 634
ACTIF IMMOBILISÉ	19 438 835	12 036 001	7 402 834	7 718 341
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	354 272	10 741	343 531	292 727
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	354 272	10 741	343 531	292 727
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 774 530	69 366	1 705 165	1 217 056
Autres créances	2 181 071		2 181 071	4 320 926
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 955 601	69 366	3 886 236	5 537 982
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	300		300	349
Charges constatées d'avance	13 426		13 426	25 025
TOTAL disponibilités et divers :	13 726		13 726	25 375
ACTIF CIRCULANT	4 323 599	80 107	4 243 492	5 856 083
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	23 762 434	12 116 108	11 646 326	13 574 424

Bilan Passif

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES (SGI)

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 31/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 651 000	3 651 000	3 651 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	211 685	211 685
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	365 100	365 100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	6 169 404	6 169 404
Report à nouveau	(570 523)	1 768 829
Résultat de l'exercice	(1 458 115)	(2 339 351)
TOTAL situation nette :	8 368 552	9 826 667
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	356 909	835 562
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	8 725 460	10 662 229
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	185 000	185 000
Provisions pour charges	924 843	924 843
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 109 843	1 109 843
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	9 175	7 475
TOTAL dettes financières :	9 175	7 475
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	219	
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	873 250	826 380
Dettes fiscales et sociales	862 336	909 919
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66 043	58 580
TOTAL dettes diverses :	1 801 629	1 794 878
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 811 023	1 802 353
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	11 646 326	13 574 424

Compte de Résultat (Première Partie)

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES (SGI)

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 31/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				154 825
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 580 332	1 036 191	6 616 523	5 974 241
Chiffres d'affaires nets	5 580 332	1 036 191	6 616 523	6 129 066
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				3 956
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			38 751	3 567 109
Autres produits			219	13 536
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 655 494	9 713 667
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			428 603	406 871
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(50 804)	100 689
Autres achats et charges externes			2 593 676	2 549 278
TOTAL charges externes :			2 971 475	3 056 839
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			181 409	393 661
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 115 149	5 989 811
Charges sociales			1 111 286	1 424 172
TOTAL charges de personnel :			4 226 435	7 413 983
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			567 304	562 719
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				4 536
TOTAL dotations d'exploitation :			567 304	567 255
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			(174)	3 276
CHARGES D'EXPLOITATION			7 946 449	11 435 014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 290 955)	(1 721 347)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES (SGI)

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 31/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 290 955)	(1 721 347)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	29 316	63 417
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	29 316	63 417
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		203
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		203
RÉSULTAT FINANCIER	29 316	63 215
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 261 639)	(1 658 132)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 129	26 129
Produits exceptionnels sur opérations en capital		60 778
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	26 129	86 907
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	133 566	444 530
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		353 000
	133 566	797 530
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(107 437)	(710 623)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	89 039	(29 404)
TOTAL DES PRODUITS	6 710 939	9 863 991
TOTAL DES CHARGES	8 169 054	12 203 343
BÉNÉFICE OU PERTE	(1 458 115)	(2 339 351)

ANNEXE

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

Fondée en 1952, la société Aalberts surface technologies SAS (ex SGI : Société de Galvanoplastie Industrielle SAS) est une société française spécialisée dans les traitements de surface applicables aux alliages d'aluminium et de titane.

Premier spécialiste en France, de par la taille de ses installations et son savoir-faire, SGI est aujourd'hui devenue la référence du secteur pour les applications touchant aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

Convention de centralisation de trésorerie

Il est à noter que le compte courant BNP créditeur est présenté dans les comptes dans le poste « Autres créances » conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries Finance BV. Le solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2021 s'élève à 1 785 029 €.

Evènements principaux de l'exercice

Après une année 2020 marquée par une forte baisse mondiale du secteur de l'aéronautique, 2021 s'est caractérisée par une reprise post-covid progressive. Le chiffre d'affaires de la société est ressorti à 6 616 K€ sur l'exercice 2021, en progression de 7,95 % par rapport au précédent exercice. Cette augmentation est due à la reprise progressive du trafic aérien et du développement commercial sur le secteur de la défense, spatiale et de l'industrie développée au cours des deux dernières années.

Par ailleurs, en date du 10/03/2021 l'associé unique a décidé le changement de la raison sociale de la société : elle se nomme désormais Aalberts surface technologies.

Evènements post clôture :

La sortie de la crise du COVID 19 et la guerre en Ukraine induisent une forte incertitude sur l'évolution du prix de l'énergie et de certaines matières premières. L'activité de la société pourrait continuer d'en subir les effets défavorables sans être en mesure d'évaluer les impacts potentiels. Par ailleurs, ce phénomène a également une forte répercussion sur l'ensemble des produits de consommation impliquant la nécessité de revoir significativement les salaires du personnel.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général et conformément au règlement Nr 2016-07 de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2016.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

• Constructions	entre 15 et 33 ans
• Agencements et aménagements divers	entre 10 et 15 ans
• Installations techniques de traitement thermique et de surface	entre 10 et 15 ans
• Mobilier	entre 5 et 10 ans
• Matériel de bureau	entre 5 et 8 ans
• Matériel informatique	entre 3 et 5 ans
• Matériel de transport d'exploitation	entre 5 et 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance-crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le poste « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ». Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de concession de brevets et logiciels pour 284 K€ et de fonds de commerce pour 8 K€.

La dotation aux amortissements s'élève à 47 K€ contre 48 K€ au titre de l'exercice 2020

(en K€)	31/12/2020	Aug.	Dim.	31/12/2021
Concession brevet	-			-
Logiciels	284			284
Droit au bail	-			-
Fonds commercial	8	-	-	8
Total valeurs brutes	292	0	0	292
Amort. Concession brevets				
Amort. Logiciels	140	47		187
Total amortissements	140	47	0	187

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de terrains, de constructions et leurs agencements, installations techniques de traitement de surface, mobilier, matériels de bureau et informatiques pour une valeur brute de 18 944 K€ au 31 décembre 2021 contre 18 698 K€ au 31 décembre 2020.

Les acquisitions et mises en services de l'exercice se sont élevées à 245 K€ (223 K€ en 2020).

La dotation aux amortissements s'élève à 521 K€ au titre de l'exercice 2021 (515 K€ en 2020).

Les provisions correspondant aux valeurs nettes comptables des immobilisations du site de PLAISIR non détruites dans l'incendie du 28 juin 2018, mais dont la réutilisation future est plus qu'incertaine, constituées sur l'exercice 2018 subsistent pour 2 027 K€.

(en K€)	31/12/2020	Aug.	Transfert compte à compte	Dim	31/12/2021
Terrains	2 437				2 437
Bâtiments	1 414	156			1 570
Agencements des constructions	2 650				2 650
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 342	74			10 416
Matériel de transport	40				40
Matériel de bureau et informatique, mobilier	328	7			336
Immobilisations en cours	1 487	7			1 494
Total valeurs brutes	18 698	244	0	0	18 943
Dépréciations Bâtiments	0				0
Dépréciations Agencements des constructions	67				67
Dépréciations installations techniques, matériels et outillages industriels	1 420				1 420
Dépréciations Matériel de bureau et informatique, mobilier	10				10
Dépréciations immobilisations en cours	530				530
Total dépréciations	2 027	0	0	0	2 027
Amort. Bâtiments	684	21			705
Amort. Agencements des constructions	1 851	481			2 332
Amort. Installations techniques, matériel et outillages industriels	6 483				6 483
Amort. Matériel de transport	37	1			38
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	253	17			270
Total amortissements/dépréciations	9 310	520	0	0	9 830

3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont exclusivement constituées de prêts versés dans le cadre de la participation à l'effort de construction ainsi que des dépôts et cautionnements.

3.4 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

La dépréciation des créances douteuses s'élève à 69 K€ au 31 décembre 2021 (69 K€ au 31 décembre 2020).

3.6 Autres créances

Au 31 décembre 2021, les autres créances (2 181 K€) sont essentiellement composées des éléments suivants :

- solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2021 s'élève à 1 785 K€ (cf. mention sur la convention de trésorerie page 2) ;
- créances fiscales et sociales pour 275 K€ (313 K€ au 31 décembre 2020)
- avoirs à recevoir/avances et acomptes versés pour 121 K€ (157 K€ au 31 décembre 2020) ;

3.7 Echéance des créances

L'ensemble des créances de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 203 K€, dont 148 K€ à plus d'un an et dont les échéances se présentent comme suit :

(en K€)	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêts	55	148	
Dépôts et Cautionnements			
	55	148	

Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 3 651 000 € et se compose de 243 400 actions au nominal de 15 € chacune.

3.8 Capitaux propres - Variation

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2020	10 663
Résultat de l'exercice	- 1 458
Augmentation de capital	
Distribution de dividendes	
Autres mouvements (subvention d'investissement)	- 479
Capitaux propres au 31 décembre 2021	8 726

3.9 Provisions

(en K€)	31/12/2020	Aug.	Dim.	31/12/2021
Provisions pour risques et charges				
Litiges / restructuration	1 003			1 003
Risque environnement	14			14
Démantèlement / restructuration atelier G2	46			46
Médailles du travail	47			47
Total Prov. pour risques et charges	1 110			1 110

Environnement :

La provision pour obligation de dépollution du terrain du site de Villers-Cotterêts reste inchangée au 31/12/2021

A la suite de l'incendie survenu le 29 juin 2018, il a été constitué les provisions suivantes :

- Provision pour réclamations clients (pièces détruites dans l'incendie) :	700 K€
Cette provision a été reprise pour 164 K€ sur l'exercice 2019.	
Cette provision a été reprise pour 58 K€ sur l'exercice 2020.	
Au 31/12/2021 il reste	478 K€

3.10 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

3.11 Emprunts

Le poste Emprunts et dettes financières divers comprend une dette de 7 K€ de dépôts et cautionnements reçus

3.13 Autres dettes

Au 31 décembre 2021, les autres dettes sont principalement composées d'avoir sur réclamations clients, s'élevant à 66 K€.

3.14 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

	K€
Dettes fournisseurs	24
Créances clients	0
Management fees MT Group France & Aalberts Ste GmbH	250

3.15 Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31 décembre 2021 concernent les clients pour 18 K€, les organismes sociaux et fiscaux pour 156 K€, soit un total de 175 K€ (204 K€ au 31 décembre 2020).

3.16 Charges à payer

Les charges à payer au 31 décembre 2021 sont principalement constituées de factures non parvenues pour 264 K€ (213 K€ au 31 décembre 2020), et de dettes fiscales et sociales pour 862 K€ (621 K€ au 31 décembre 2020) et des avoirs clients à établir pour 43 K€, soit un total de 1 169 K€

3.17 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2021 sont principalement constituées de charges courantes et récurrentes.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

en K€)	2021	2020	Variation
France	5 580	5 201	+379
Etranger	1 036	928	+ 108
Total	6 616	6 129	+ 487

4.2 Produits et charges financiers

Le résultat financier est positif de 29 K€ ; il est composé des intérêts reçus du cash pool.

4.3 Résultat exceptionnel

(en K€)	2021
Plan de Revitalisation du site de Plaisir	-131
Dotation provision pour restructuration	0
Reprise provision pour restructuration	0
Charges s/ exercices antérieurs	2
Quote-part subvention investissements virée au résultat	26
Produit net (Charge)	-107

4.4 Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(en K€)	Montant au 31/12/21 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/21 après impôt	Montant au 31/12/20 après impôt
Résultat courant	- 1 262	- 89	- 1 351	- 1 629
Résultat exceptionnel à court terme	- 107		-107	- 710
Participation des salariés				
Créances d'impôt				
TOTAL	- 1 369	- 89	- 1 458	- 2 339

4.5 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement / allègement fiscal futur calculé au taux de 25 %.

	Effet	Base fin 2021	Impôt correspondant 25%
Effort construction	allègement	13	3
Indemnités assurance/incendie 2018 1/3	accroissement	0	0
Total allègements d'IS à fin 2021			4
Total accroissements d'IS à fin 2021			0

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS NV domiciliée à l'adresse suivante :

Sanderburgerlaan 4
3947 CS Langbroek
The Netherlands

5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

La société n'a aucun engagement de crédit-bail au 31/12/2021.

Indemnités de départ en retraite

La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 n'est pas appliquée par la société, qui ne comptabilise pas de provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite ont été évalués à 610 K€ au 31 décembre 2021 (738 K€ en 2020).

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	2.50%	2.00%
Taux d'actualisation	0.80%	0.35%
Taux moyen de charges patronales	49% / 46%	49% / 46%
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui
Tables de mortalité	Insee 2015-2017	Insee 2014-2016
Age départ retraite	Age légal pour une pension pleine	Age légal pour une pension pleine

5.3 Effectifs moyens

	2021	2020
- Ingénieurs et Cadres	10	9
- Agents de maîtrise	15	12
- Employés	3	9
- Ouvriers	45	56
Total	73	86

5.4 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2006, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts France SARL. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Transactions avec les parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.

Aalberts surface technologies
Société par actions simplifiée au capital de 3 651 000 euros
Siège social : 4, rue du Marchois, 02600 – Villers-Cotterêts
785 453 150 RCS SOISSONS
La “Société”

PROCES - VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux
le 29 juin,
A 10 heures,

LE SOUSSIGNE,

Monsieur Manuel ISELY, suivant pouvoir conféré par Madame Anne Palanque, co-Gérante de la société:

AALBERTS FRANCE, SARL au capital de 30 000 000 Euros, ayant son siège social 73, rue François Mermet, 69160 Tassin la Demi-Lune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 414 121 319

Associée unique de la Société, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 651 000 Euros divisé en 243 400 actions de quinze euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 4, rue du Marchois, 02600 Villers-Cotterêts, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons sous le n° 785 453 150, titulaire en tant que telle de la totalité des 243 400 actions composant le capital social,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Roger GAUTHIER, représentant légal de la société Aalberts Surface Technologies Group, Présidente non associée de la Société, a établi l'inventaire, et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ainsi que le tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices.

Ces documents ont été tenus, au siège social, dans les délais légaux, à la disposition du Commissaire aux comptes, la société Deloitte & Associés et du CSE.

La société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, préalablement avisée des présentes est absente et excusée.

Les représentants du CSE, préalablement informés de l'ordre du jour, sont absents.

La société AALBERTS FRANCE, Associée unique, a pris connaissance des documents suivants :

- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du Président de la Société sur les comptes 2021,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- le tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices,
- le texte des projets de décisions soumis à l'adoption de l'Associée unique,

- les statuts de la société.

II - A été invité à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Présentation du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président de la Société,
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- Constatation, le cas échéant, de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, l'Associée unique a adopté les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, prend acte de l'absence de dépenses ou charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit Code.

En conséquence, elle donne à son Président, quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à la somme de (1 458 115,04) € au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2018	0 €	0 €
31/12/2019	0 €	0 €
31/12/2020	0 €	0 €

TROISIEME DECISION

L'Associée unique prend acte de l'absence de conventions nouvelles visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir partout où besoin sera les formalités prescrites par la législation en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est alors levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, lecture faite, par l'Associée unique.

Acte établi le 29 juin 2022



Aalberts France

Représentée par Monsieur Manuel ISELY

POUVOIR

Je soussignée Anne PALANQUE, agissant en qualité de Représentant Légal de la Société Aalberts France SARL, dont le siège social est sis 73, rue François Mermet, 69160 Tassin la Demi-Lune, associée unique de la société Aalberts Surface Technologies, SAS au capital de 3.651.000 euros dont le siège social est sis 4, rue du Marchois, 02600 Villers-Cotterêts, immatriculée sous le numéro 785 453 150 RCS Soissons,

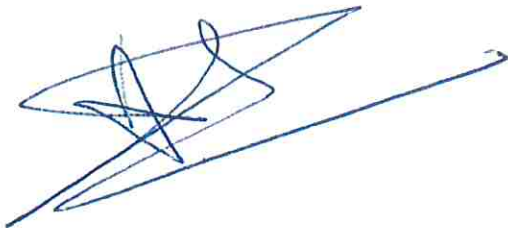
Donne pouvoirs à Monsieur Manuel ISELY, aux fins de représenter Aalberts France SARL pour prendre ses décisions le 29 juin 2022, à 10 heures, au siège social de la société Aalberts Surface Technologies Group, sis 2 rue Isaac Newton à Besançon dans le Doubs, sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Présentation du rapport de gestion établi par le Président,
- ✓ Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président de la Société,
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- ✓ Constatation, le cas échéant, de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

En conséquence, assister, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et prise de décisions sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait le 15 juin 2022

Anne PALANQUE



AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Société par actions simplifiée

4 rue du Marchois

02600 VILLERS-COTTERETS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Société par actions simplifiée

4 rue du Marchois
02600 VILLERS-COTTERETS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'associé unique de la société AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux pourcentages du montant total des achats et du chiffre d'affaires de l'exercice.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

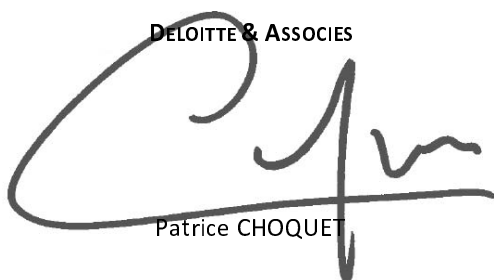
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 21 juin 2022

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan Actif

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES (SGI)

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 31/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	283 690	186 232	97 458	144 238
Fonds commercial	7 622		7 622	7 622
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	291 312	186 232	105 081	151 861
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 436 787		2 436 787	2 436 787
Constructions	4 220 575	2 628 736	1 591 839	1 528 652
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 416 509	8 911 890	1 504 619	2 362 635
Autres immobilisations corporelles	375 950	309 144	66 806	77 719
Immobilisations en cours	1 494 068		1 494 068	957 053
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 943 889	11 849 770	7 094 119	7 362 846
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	203 185		203 185	203 185
Autres immobilisations financières	449		449	449
TOTAL immobilisations financières :	203 634		203 634	203 634
ACTIF IMMOBILISÉ	19 438 835	12 036 001	7 402 834	7 718 341
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	354 272	10 741	343 531	292 727
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	354 272	10 741	343 531	292 727
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 774 530	69 366	1 705 165	1 217 056
Autres créances	2 181 071		2 181 071	4 320 926
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 955 601	69 366	3 886 236	5 537 982
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	300		300	349
Charges constatées d'avance	13 426		13 426	25 025
TOTAL disponibilités et divers :	13 726		13 726	25 375
ACTIF CIRCULANT	4 323 599	80 107	4 243 492	5 856 083
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	23 762 434	12 116 108	11 646 326	13 574 424

Bilan Passif

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES (SGI)

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 31/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 651 000	3 651 000	3 651 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	211 685	211 685
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	365 100	365 100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	6 169 404	6 169 404
Report à nouveau	(570 523)	1 768 829
Résultat de l'exercice	(1 458 115)	(2 339 351)
TOTAL situation nette :	8 368 552	9 826 667
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	356 909	835 562
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	8 725 460	10 662 229
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	185 000	185 000
Provisions pour charges	924 843	924 843
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 109 843	1 109 843
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	9 175	7 475
TOTAL dettes financières :	9 175	7 475
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	219	
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	873 250	826 380
Dettes fiscales et sociales	862 336	909 919
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66 043	58 580
TOTAL dettes diverses :	1 801 629	1 794 878
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 811 023	1 802 353
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	11 646 326	13 574 424

Compte de Résultat (Première Partie)

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES (SGI)

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 31/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				154 825
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 580 332	1 036 191	6 616 523	5 974 241
Chiffres d'affaires nets	5 580 332	1 036 191	6 616 523	6 129 066
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				3 956
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			38 751	3 567 109
Autres produits			219	13 536
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 655 494	9 713 667
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			428 603	406 871
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(50 804)	100 689
Autres achats et charges externes			2 593 676	2 549 278
TOTAL charges externes :			2 971 475	3 056 839
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			181 409	393 661
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 115 149	5 989 811
Charges sociales			1 111 286	1 424 172
TOTAL charges de personnel :			4 226 435	7 413 983
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			567 304	562 719
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				4 536
TOTAL dotations d'exploitation :			567 304	567 255
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			(174)	3 276
CHARGES D'EXPLOITATION			7 946 449	11 435 014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 290 955)	(1 721 347)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES (SGI)

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 31/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 290 955)	(1 721 347)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	29 316	63 417
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	29 316	63 417
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		203
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		203
RÉSULTAT FINANCIER	29 316	63 215
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 261 639)	(1 658 132)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 129	26 129
Produits exceptionnels sur opérations en capital		60 778
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	26 129	86 907
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	133 566	444 530
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		353 000
	133 566	797 530
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(107 437)	(710 623)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	89 039	(29 404)
TOTAL DES PRODUITS	6 710 939	9 863 991
TOTAL DES CHARGES	8 169 054	12 203 343
BÉNÉFICE OU PERTE	(1 458 115)	(2 339 351)

ANNEXE

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

Fondée en 1952, la société Aalberts surface technologies SAS (ex SGI : Société de Galvanoplastie Industrielle SAS) est une société française spécialisée dans les traitements de surface applicables aux alliages d'aluminium et de titane.

Premier spécialiste en France, de par la taille de ses installations et son savoir-faire, SGI est aujourd'hui devenue la référence du secteur pour les applications touchant aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

Convention de centralisation de trésorerie

Il est à noter que le compte courant BNP créditeur est présenté dans les comptes dans le poste « Autres créances » conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries Finance BV. Le solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2021 s'élève à 1 785 029 €.

Evènements principaux de l'exercice

Après une année 2020 marquée par une forte baisse mondiale du secteur de l'aéronautique, 2021 s'est caractérisée par une reprise post-covid progressive. Le chiffre d'affaires de la société est ressorti à 6 616 K€ sur l'exercice 2021, en progression de 7,95 % par rapport au précédent exercice. Cette augmentation est due à la reprise progressive du trafic aérien et du développement commercial sur le secteur de la défense, spatiale et de l'industrie développée au cours des deux dernières années.

Par ailleurs, en date du 10/03/2021 l'associé unique a décidé le changement de la raison sociale de la société : elle se nomme désormais Aalberts surface technologies.

Evènements post clôture :

La sortie de la crise du COVID 19 et la guerre en Ukraine induisent une forte incertitude sur l'évolution du prix de l'énergie et de certaines matières premières. L'activité de la société pourrait continuer d'en subir les effets défavorables sans être en mesure d'évaluer les impacts potentiels. Par ailleurs, ce phénomène a également une forte répercussion sur l'ensemble des produits de consommation impliquant la nécessité de revoir significativement les salaires du personnel.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général et conformément au règlement Nr 2016-07 de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2016.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

• Constructions	entre 15 et 33 ans
• Agencements et aménagements divers	entre 10 et 15 ans
• Installations techniques de traitement thermique et de surface	entre 10 et 15 ans
• Mobilier	entre 5 et 10 ans
• Matériel de bureau	entre 5 et 8 ans
• Matériel informatique	entre 3 et 5 ans
• Matériel de transport d'exploitation	entre 5 et 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance-crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le poste « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ». Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de concession de brevets et logiciels pour 284 K€ et de fonds de commerce pour 8 K€.

La dotation aux amortissements s'élève à 47 K€ contre 48 K€ au titre de l'exercice 2020

(en K€)	31/12/2020	Aug.	Dim.	31/12/2021
Concession brevet	-			-
Logiciels	284			284
Droit au bail	-			-
Fonds commercial	8	-	-	8
Total valeurs brutes	292	0	0	292
Amort. Concession brevets				
Amort. Logiciels	140	47		187
Total amortissements	140	47	0	187

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de terrains, de constructions et leurs agencements, installations techniques de traitement de surface, mobilier, matériels de bureau et informatiques pour une valeur brute de 18 944 K€ au 31 décembre 2021 contre 18 698 K€ au 31 décembre 2020.

Les acquisitions et mises en services de l'exercice se sont élevées à 245 K€ (223 K€ en 2020).

La dotation aux amortissements s'élève à 521 K€ au titre de l'exercice 2021 (515 K€ en 2020).

Les provisions correspondant aux valeurs nettes comptables des immobilisations du site de PLAISIR non détruites dans l'incendie du 28 juin 2018, mais dont la réutilisation future est plus qu'incertaine, constituées sur l'exercice 2018 subsistent pour 2 027 K€.

(en K€)	31/12/2020	Aug.	Transfert compte à compte	Dim	31/12/2021
Terrains	2 437				2 437
Bâtiments	1 414	156			1 570
Agencements des constructions	2 650				2 650
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 342	74			10 416
Matériel de transport	40				40
Matériel de bureau et informatique, mobilier	328	7			336
Immobilisations en cours	1 487	7			1 494
Total valeurs brutes	18 698	244	0	0	18 943
Dépréciations Bâtiments	0				0
Dépréciations Agencements des constructions	67				67
Dépréciations installations techniques, matériels et outillages industriels	1 420				1 420
Dépréciations Matériel de bureau et informatique, mobilier	10				10
Dépréciations immobilisations en cours	530				530
Total dépréciations	2 027	0	0	0	2 027
Amort. Bâtiments	684	21			705
Amort. Agencements des constructions	1 851	481			2 332
Amort. Installations techniques, matériel et outillages industriels	6 483				6 483
Amort. Matériel de transport	37	1			38
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	253	17			270
Total amortissements/dépréciations	9 310	520	0	0	9 830

3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont exclusivement constituées de prêts versés dans le cadre de la participation à l'effort de construction ainsi que des dépôts et cautionnements.

3.4 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

La dépréciation des créances douteuses s'élève à 69 K€ au 31 décembre 2021 (69 K€ au 31 décembre 2020).

3.6 Autres créances

Au 31 décembre 2021, les autres créances (2 181 K€) sont essentiellement composées des éléments suivants :

- solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2021 s'élève à 1 785 K€ (cf. mention sur la convention de trésorerie page 2) ;
- créances fiscales et sociales pour 275 K€ (313 K€ au 31 décembre 2020)
- avoirs à recevoir/avances et acomptes versés pour 121 K€ (157 K€ au 31 décembre 2020) ;

3.7 Echéance des créances

L'ensemble des créances de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 203 K€, dont 148 K€ à plus d'un an et dont les échéances se présentent comme suit :

(en K€)	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêts	55	148	
Dépôts et Cautionnements			
	55	148	

Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 3 651 000 € et se compose de 243 400 actions au nominal de 15 € chacune.

3.8 Capitaux propres - Variation

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2020	10 663
Résultat de l'exercice	- 1 458
Augmentation de capital	
Distribution de dividendes	
Autres mouvements (subvention d'investissement)	- 479
Capitaux propres au 31 décembre 2021	8 726

3.9 Provisions

(en K€)	31/12/2020	Aug.	Dim.	31/12/2021
Provisions pour risques et charges				
Litiges / restructuration	1 003			1 003
Risque environnement	14			14
Démantèlement / restructuration atelier G2	46			46
Médailles du travail	47			47
Total Prov. pour risques et charges	1 110			1 110

Environnement :

La provision pour obligation de dépollution du terrain du site de Villers-Cotterêts reste inchangée au 31/12/2021

A la suite de l'incendie survenu le 29 juin 2018, il a été constitué les provisions suivantes :

- Provision pour réclamations clients (pièces détruites dans l'incendie) :	700 K€
Cette provision a été reprise pour 164 K€ sur l'exercice 2019.	
Cette provision a été reprise pour 58 K€ sur l'exercice 2020.	
Au 31/12/2021 il reste	478 K€

3.10 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

3.11 Emprunts

Le poste Emprunts et dettes financières divers comprend une dette de 7 K€ de dépôts et cautionnements reçus

3.13 Autres dettes

Au 31 décembre 2021, les autres dettes sont principalement composées d'avoir sur réclamations clients, s'élevant à 66 K€.

3.14 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

	K€
Dettes fournisseurs	24
Créances clients	0
Management fees MT Group France & Aalberts Ste GmbH	250

3.15 Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31 décembre 2021 concernent les clients pour 18 K€, les organismes sociaux et fiscaux pour 156 K€, soit un total de 175 K€ (204 K€ au 31 décembre 2020).

3.16 Charges à payer

Les charges à payer au 31 décembre 2021 sont principalement constituées de factures non parvenues pour 264 K€ (213 K€ au 31 décembre 2020), et de dettes fiscales et sociales pour 862 K€ (621 K€ au 31 décembre 2020) et des avoirs clients à établir pour 43 K€, soit un total de 1 169 K€

3.17 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2021 sont principalement constituées de charges courantes et récurrentes.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

en K€)	2021	2020	Variation
France	5 580	5 201	+379
Etranger	1 036	928	+ 108
Total	6 616	6 129	+ 487

4.2 Produits et charges financiers

Le résultat financier est positif de 29 K€ ; il est composé des intérêts reçus du cash pool.

4.3 Résultat exceptionnel

(en K€)	2021
Plan de Revitalisation du site de Plaisir	-131
Dotation provision pour restructuration	0
Reprise provision pour restructuration	0
Charges s/ exercices antérieurs	2
Quote-part subvention investissements virée au résultat	26
Produit net (Charge)	-107

4.4 Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(en K€)	Montant au 31/12/21 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/21 après impôt	Montant au 31/12/20 après impôt
Résultat courant	- 1 262	- 89	- 1 351	- 1 629
Résultat exceptionnel à court terme	- 107		-107	- 710
Participation des salariés				
Créances d'impôt				
TOTAL	- 1 369	- 89	- 1 458	- 2 339

4.5 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement / allègement fiscal futur calculé au taux de 25 %.

	Effet	Base fin 2021	Impôt correspondant 25%
Effort construction	allègement	13	3
Indemnités assurance/incendie 2018 1/3	accroissement	0	0
Total allègements d'IS à fin 2021			4
Total accroissements d'IS à fin 2021			0

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS NV domiciliée à l'adresse suivante :

Sanderburgerlaan 4
3947 CS Langbroek
The Netherlands

5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

La société n'a aucun engagement de crédit-bail au 31/12/2021.

Indemnités de départ en retraite

La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 n'est pas appliquée par la société, qui ne comptabilise pas de provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite ont été évalués à 610 K€ au 31 décembre 2021 (738 K€ en 2020).

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	2.50%	2.00%
Taux d'actualisation	0.80%	0.35%
Taux moyen de charges patronales	49% / 46%	49% / 46%
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui
Tables de mortalité	Insee 2015-2017	Insee 2014-2016
Age départ retraite	Age légal pour une pension pleine	Age légal pour une pension pleine

5.3 Effectifs moyens

	2021	2020
- Ingénieurs et Cadres	10	9
- Agents de maîtrise	15	12
- Employés	3	9
- Ouvriers	45	56
Total	73	86

5.4 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2006, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts France SARL. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Transactions avec les parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.